

RENTREE JUDICIAIRE 2020

Il y a quelques semaines à peine, l'incertitude planait toujours quant au sort des rentrées. Il faut donc saluer les efforts de tous les barreaux et ceux de l'Association des avocats et avocates de province pour perpétuer, dans le contexte actuel, cette tradition bien ancrée et coordonner la tenue des rentrées selon une formule originale et moderne.

Cette rentrée sera mémorable à plusieurs égards, notamment en ce qu'il s'agit de la première cérémonie à laquelle mes collègues, les honorables Manon Savard, Catherine La Rosa et Martine L. Tremblay, participent, respectivement, en tant que juge en chef du Québec, juge en chef associée de la Cour supérieure et juge en chef adjointe à la Chambre civile de la Cour du Québec.

Je saisis donc l'occasion pour leur souhaiter publiquement la plus cordiale des bienvenues et leur réitérer mon entière collaboration dans l'exercice de leurs fonctions. Sur une note plus personnelle, je suis également ravie que des femmes forment désormais 70 % des équipes de juges en chef de nos trois tribunaux, sans compter que le [Tribunal des droits de la personne](#) et le [Tribunal des professions](#) sont également présidés par mes collègues Ann-Marie Jones et Julie Veilleux!

À la rentrée de l'an dernier, je nous invitais tous à la bienveillance à l'égard de soi et d'autrui. Je n'avais alors jamais pensé que cette valeur serait soumise à une épreuve aussi rude que celle des derniers mois. Par contre, je ne suis pas étonnée de voir qu'elle résiste malgré les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Le virage technologique en mode accéléré

Les technologies ont définitivement eu la cote en ces temps de confinement et de déplacements limités. Elles ont permis d'adapter la pratique judiciaire afin de maintenir une administration saine et efficace de la justice tout en respectant les consignes de la santé publique.

Une première conséquence tangible de la pandémie concerne donc les progrès remarquables réalisés sur le plan technologique.

Ces progrès ne doivent cependant pas nous éloigner de l'objectif de notre mission, rendre des services de justice de qualité.

Malgré ces éléments positifs et l'enthousiasme de voir la justice se moderniser, il faut avoir la sagesse, voire le courage de reconnaître que les technologies ne sont que des outils complémentaires aux services judiciaires.

Elles ne modifient pas fondamentalement la façon de rendre justice. Elles ne se substituent pas non plus aux audiences tenues dans les salles des palais de justice en présence physique de tous les participants ou d'une partie d'entre eux.

Les technologies constituent un moyen additionnel pour mieux répondre *aux besoins des justiciables et des avocats*, sans changer la façon dont les juges assument leurs responsabilités dans le cadre d'une assignation judiciaire.

Il ne s'agit pas d'être réfractaire aux changements, mais plutôt de faire preuve de prudence et de réalisme quant à l'intégration des technologies, et particulièrement des audiences en mode virtuel ou semi-virtuel, dans l'organisation des services judiciaires.

Je vous convie d'ailleurs tous à cette réflexion post-COVID qui m'apparaît nécessaire afin que les technologies contribuent au maintien d'une justice humaine, accessible, efficace et centrée sur les besoins des citoyens. Il faut d'abord s'interroger sur les composantes d'une « audience de qualité » afin de pouvoir par la suite mieux évaluer si l'utilisation des technologies est susceptible de les compromettre.

Alors, prenons quelques instants pour lancer des idées afin que ce noble objectif, rendre des services de qualité, ne soit pas qu'un vœu pieux.

Je soumets, que l'on peut identifier, à ce stade-ci de la réflexion, trois conditions incontournables pour une audience de qualité. Elle garantit :

- ✓ La publicité des débats ou, en certaines matières, la préservation de leur confidentialité;
- ✓ Le décorum nécessaire pour assurer la sérénité des audiences;
- ✓ Le maintien de l'intégrité et la crédibilité des tribunaux et du système judiciaire.

On peut d'ores et déjà convenir que le recours aux moyens technologiques est davantage approprié à plusieurs des étapes de procédure ou de gestion du dossier. Mais qu'en est-il de l'audience « au fond » ou « au mérite » suivant des expressions qui nous sont familières qui, pour être de qualité, doit permettre minimalement cinq choses :

- ✓ Elle permet une évaluation appropriée de la preuve, tant documentaire que testimoniale;
- ✓ Elle permet aux avocats d'assumer pleinement leurs fonctions;
- ✓ Elle permet une communication fluide entre le juge, les avocats et les justiciables;
- ✓ Elle permet aux justiciables de comprendre le processus en cours, les enjeux et la décision;
- ✓ Elle permet aux participants d'avoir le sentiment qu'ils ont été entendus et compris.

La Cour est déjà engagée dans cette réflexion qui doit se poursuivre, notamment quant aux différents critères à considérer pour prendre la décision adéquate quant au mode d'audience appropriée à chaque affaire. La Cour reconnaît aussi le rôle déterminant des avocats et des barreaux pour soutenir les tribunaux au moment de l'analyse de chacune des situations soulevant cette question.

Une collaboration exceptionnelle et des initiatives à saluer

La mise en lumière d'une concertation fructueuse est une deuxième retombée positive de la crise sanitaire.

La « distanciation » est désormais l'un des mots d'ordre dans nos vies. Paradoxalement, dès le début de la pandémie, cette consigne s'est traduite dans notre communauté juridique par un rapprochement unique entre nos institutions : tribunaux, ministères, services judiciaires, barreaux, associations et organismes.

Plusieurs initiatives dignes de mention ont été prises partout au Québec pour continuer de répondre aux besoins des justiciables malgré les circonstances exceptionnelles. Je pense ici, par exemple, à la Clinique d'assistance juridique COVID-19 où près de 16 500 appels de citoyens ont été traités¹. Je mentionne aussi la mise en ligne régulière d'informations claires, à l'intention des citoyens, sur le site du ministère de la Justice notamment. Je remercie également les barreaux qui ont pris soin de relayer régulièrement l'information mise en ligne par les tribunaux quant aux plans de continuité des services, puis à la reprise graduelle des activités régulières.

De même, il faut saluer la démarche des associations d'avocats de la défense pour mettre en place, dès le début de la crise, un service de garde de façon à limiter les déplacements et réduire le nombre de personnes présentes dans les palais de justice.

Signalons aussi les efforts de [SOQUIJ](#) et du [CAIJ](#) pour offrir aux membres du Barreau un accès gratuit au plumitif, dans une perspective de télétravail et d'accès plus restreint aux palais de justice.

Ces mises en commun d'idées et les communications fluides *entre nous et avec* la population ont été salutaires pour notre système de justice. Elles témoignent de tout ce qui est à notre portée, même dans un contexte inhabituel, pour offrir aux justiciables un meilleur système de justice.

¹ <https://www.barreau.qc.ca/fr/actualites/info-barreau/fin-clinique-assistance-juridique-covid/>.

La reprise graduelle des activités judiciaires... jusqu'au retour à une certaine normalité!

Malgré la lourdeur de la tâche qui nous attend, il ne faut pas baisser les bras et, au contraire, faire preuve d'une grande vigilance face à toutes les sources potentielles d'allongement des délais, au risque de saper les progrès bien réels accomplis au cours des dernières années. Le rattrapage inévitable à venir fait appel, encore une fois, à notre capacité collective remarquable d'adaptation et, évidemment, à la collaboration de tous les intervenants du système de justice.

L'ouverture et la créativité doivent continuer de teinter cette période de reprise des activités judiciaires. Ceci est un appel à tous pour maintenir, plus que jamais, nos saines habitudes de collaboration, de solidarité, de pragmatisme et de souplesse dans l'exercice de nos fonctions respectives.

Chose certaine, nous avons acquis de l'expérience et de l'assurance dans la façon de réorganiser rapidement les services de justice dans un contexte exceptionnel. Nous sommes préparés à relever les défis, même s'il s'agissait d'une deuxième vague!

Remerciements aux collègues qui ont su s'adapter rapidement

Dans ce contexte d'immenses bouleversements dont on se souviendra longtemps, je désire aussi souligner la capacité d'adaptation et les efforts de tous les juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec, dont l'exercice des fonctions a manifestement été bouleversé par la pandémie. Les audiences en mode semi-virtuel, pour revenir à cet exemple, posent différents défis pour tous les juges, « technos » ou pas. Le maintien du décorum et l'adaptation de certaines règles relatives au processus judiciaire font partie de ces défis, sans compter les aléas de la technologie. Qu'à cela ne tienne, des collègues ont généreusement conçu des guides et autres outils pour soutenir les juges, en plus d'agir à titre de personne-ressource au besoin.

Plusieurs collègues se sont aussi portés volontaires pour faire progresser différents chantiers et projets spéciaux à la Cour du Québec ainsi qu'au Conseil de la magistrature. Je leur exprime toute ma reconnaissance pour leur dévouement et leur enthousiasme à cet égard.

D'un point de vue plus personnel, je remercie chaleureusement tous les juges pour la confiance qu'ils ont régulièrement manifestée à la direction de la Cour et leur appui dans ces eaux troubles et inconnues. Les juges en chef et les équipes de coordination ont déployé beaucoup d'efforts pour maintenir le cap sur la mission de la Cour et je leur en suis profondément reconnaissante.

Sur ce, je remercie à nouveau chacun de vous pour sa contribution à la qualité de notre système de justice et souhaite à toutes et à tous une excellente nouvelle année judiciaire.

L'honorable Lucie Rondeau
Juge en chef
Septembre 2020